

**SEANCE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017**

Présents : Mme TARGNION, Présidente,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER,  
Mme FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY, MESTREZ,  
Mmes MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN DE  
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. PAQUE, Chef de corps  
Mme EMONTSPOHL, Secrétaire f.f.  
[Décision n°0068]

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST OUVERTE A 20 HEURES 02.**

Secrétariat du Gouvernement  
de la Province de Liège  
Reçu le

23-01-2018

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST LEVEE A 20 HEURES 15.**

**LA SEANCE PUBLIQUE EST REPRISE IMMEDIATEMENT.**

Présents : Mme TARGNION, Présidente,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER,  
Mme FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY, MESTREZ,  
Mmes MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, ~~Mme RENIER~~, MM. VAN DE  
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. PAQUE, Chef de corps  
M. HARDENNE, Secrétaire  
Décisions n°0069 à 0084

**0069 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 28 septembre 2017 - Approbation**

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du 28 septembre 2017.

**0070 Finances - Budget 2018**

Entendu la présentation faite par le Comptable spécial ;

Entendu Monsieur J-F Denis demander si la diminution de la dotation pépine avait un impact sur le projet de budget zonal ;

Entendu la réponse du comptable spécial qui explique que la Zone de police prépare son budget indépendamment des votes budgétaires se déroulant au niveau communal ;

Entendu la réponse de la Présidente qui précise que la tutelle devra se prononcer sur une réformation du budget pépin et précise que l'augmentation de la dotation est raisonnable ;

Entendu Monsieur M Degey s'interroger sur l'attitude de la commune de Pepinster concernant son souhait de quitter la Zone de police Vesdre ;

Entendu la réponse de Madame la Présidente qui précise avoir reçu officiellement le résultat du vote du Conseil communal de Pepinster concernant sa décision de principe de quitter la zone Vesdre. Que ceci lance officiellement la procédure de départ de la zone. Que la première étape de la procédure consiste en la rédaction d'un rapport par les deux zones de police concernées. Qu'il appert qu'un départ de la commune de Pepinster ne présente aucun avantage pour la zone de Police Vesdre car elle provoquerait une perte financière évaluée entre 225.000€ et 250.000€ et le départ de 24 à 27 agents. Que le Collège de la zone Pays de Herve a marqué son accord de principe pour accueillir la commune de Pepinster. Que tous les Conseils communaux des communes concernées seront appelés à se positionner. Et qu'enfin, la zone de police Vesdre se renseigne pour savoir comment rendre un rapport unique à partir de deux rapports antinomiques ;

Entendu Monsieur M Renard s'interroger sur les raisons qui poussent Pepinster à souhaiter quitter la Zone de police ;

Entendu Monsieur P Godin expliquer que le Conseil communal de Pepinster a voté à l'unanimité son accord de principe de quitter la zone Vesdre pour les raisons suivantes :

- différences sociologiques entre la commune de Pepinster et celles de Verviers et Dison ;
- le nombre de policiers effectifs faible ;
- l'absence de policiers de quartier (demande forte de la population) en raison notamment des réalités propres à la Ville de Verviers (sécurisation du palais de justice, nombre d'évènements,...).

Monsieur P Godin précise encore que si la dotation communale de Pepinster a été diminuée de 225.000€, il s'agit de la somme qui coïncide avec le montant qui serait payé en trop par Pepinster, évaluée suite au rapport sur son départ potentiel de la zone de police ;

Entendu Madame la Présidente préciser que la configuration sociologique de Pepinster est semblable à celle de Verviers et Dison. Que Verviers et Dison ont également le souhait de développer une police de quartier. Qu'elle a toutefois entendu les demandes de Pepinster et a chargé le Chef de Corps d'y répondre ;

Entendu le Chef de corps préciser qu'il a écouté le Bourgmestre de Pepinster :

- qu'une quinzaine d'agents est réellement affectée à la maison de Pepinster ;
- qu'il est effectivement difficilement lisible d'identifier quels agents sont affectés à quels quartiers en raison des missions générales de la zone ;

Qu'il n'a eu que peu de temps pour trouver des solutions concrètes. Qu'il a toutefois déchargé différents agents de Pepinster de missions générales pour permettre un déploiement plus visible et plus proche des gens : présence des maîtres chien, passages obligatoires, patrouilles équestres de la police fédérale...

Entendu Monsieur Godin reconnaître les efforts du Chef de corps ; Que cette attitude est toutefois contradictoire avec les conclusions du rapport de la Zone Vesdre qui précisent qu'il est impossible de se détacher du nombre d'agents utiles à Pepinster ; Que comparer le centre-ville de Verviers ou de Dison à celui de Pepinster est méconnaître la réalité des choses ;

Entendu Monsieur Y Ylieff préciser que :

- la loi exige qu'un rapport objectif démontre la plus-value opérationnelle d'un transfert entre deux zones pour les deux zones concernées et que cette plus-value n'a pas été démontrée ;
- que la commune de Dison est sociologiquement comparable à celle de Pepinster ;
- que si Pepinster rejoignait la zone de Herve, en raison de la contingence territoriale, il incomberait aux équipes d'intervention de la Zone Vesdre d'intervenir à Pepinster si le besoin s'en faisait sentir ;
- qu'il pense qu'il n'y a pas plus d'intervention policière à Dison qu'à Pepinster.

Entendu Monsieur M Dethier rappeler que la protection de citoyens doit être la priorité ;

Entendu Monsieur JF Denis souligner l'implication de la Zone Vesdre à Pepinster et affirmer son dérangement concernant la diminution de la dotation de Pepinster ;

Entendu Monsieur P Godin préciser qu'il n'avait pas connaissance des mesures prises pour Pepinster au moment du vote du Conseil communal de Pepinster ;

Entendu Madame la Présidente préciser qu'une diminution du budget de 225.000€ se porterait automatiquement et principalement sur le fonctionnement ;

Entendu Monsieur S Naji interpréter le vote de Pepinster comme une diminution des moyens pour la sécurité ;

Entendu Monsieur M Degey affirmer son attachement à l'autonomie communale et préciser que son groupe politique satisferait les demandes des élus pépins si leurs souhaits se confirmaient. Regretter que des intérêts politiques prennent le pas sur l'intérêt général. Et demander quelles seraient les conséquences pour Verviers si Pepinster quittait la zone ;

Entendu le Chef de corps expliquer que les conséquences opérationnelles seraient les pertes de 23 opérationnels et de 1 calog. Qu'il serait difficile de déterminer quels agents devraient quitter la zone. Et qu'une diminution du service offert serait inévitable ;

Entendu Monsieur R Botterman demander s'il existait des précédents ;

Entendu Madame la Présidente répondre que la commune de Pepinster était la première à enclencher ce type de demande ;

Par 75,05 voix POUR, 6,75 voix CONTRE et 8,07 ABSTENTIONS,

**APPROUVE**

le service ordinaire et le service extraordinaire et, en conséquence,

**ARRETE**

provisoirement le budget de la police locale pour l'exercice 2018 aux résultats suivants :

**SERVICE ORDINAIRE**

**Exercice propre**

<b><u>Recettes :</u></b>	21.008.466,30 Euros
<b><u>Dépenses :</u></b>	19.955.826,24 Euros
<b>Résultat :</b>	<b>1.052.640,06 Euros</b>

**Exercice antérieur**

<b><u>Recettes :</u></b>	839.070,01 Euros
<b><u>Dépenses :</u></b>	1.449.115,85 Euros
<b>Résultat :</b>	<b>- 610.045,84 Euros</b>

<b><u>Prélèvements</u></b>	<b>442.594,22 Euros</b>
----------------------------	-------------------------

<b>RESULTAT GLOBAL :</b>	<b>0,00 Euro</b>
--------------------------	------------------

**SERVICE EXTRAORDINAIRE**

<u>Recettes :</u>	500.000,00 Euros
<u>Dépenses :</u>	500.000,00 Euros
<b>RESULTAT :</b>	<b>équilibre</b>

APPROUVE

Les projections quinquennales 2018-2023 de la Zone de Police Vesdre.

**0071 Emprunts - Marché public conjoint 2018 - Droit de tirage pour financer les dépenses extraordinaires de la Ville, du CPAS de Verviers, de la RCA SYNERGIS, de la Zone de Police Vesdre et de la Zone de secours VHP - Prolongation du marché initial jusqu'au 31 décembre 2018 - Décision**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

de marquer son accord avec la prolongation du marché initial d'emprunts avec la Ville, le C.P.A.S. de Verviers, la RCA SYNERGIS, la Zone de Police Vesdre et la Zone secours Vesdre-Hoegne et Plateau jusqu'au 31 décembre 2018.

**0072 Personnel - Mobilité 2017/05 - Ouverture d'emplois**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

• de déclarer vacant pour la mobilité :

- 1 emploi de Commissaire de Police - Chef de service de Maison de Police

• de fixer les modalités de sélection de cet emploi comme ci-après : une épreuve écrite et une commission de sélection.

**0073 Personnel - Cadre administratif et logistique - Recrutement statutaire externe - Niveau A Juriste - Ouverture d'emploi**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

d'ouvrir un emploi temps plein niveau A de classe 2 dans le cadre d'un recrutement externe statutaire.

**0074 Personnel - Cadre administratif et logistique - Recrutement externe urgent - Niveau C secrétariat de direction - Clôture d'emploi**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

de clore la phase de recrutement Niveau C secrétariat de direction G6016F1705.

**0075 Equipement - Achat de coffres pour armes collectives et individuelles - Mode de passation de marché**

A l'unanimité des membres présents ;

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 22.727,27 Euros - ayant pour objet l'acquisition de coffres-forts pour armes individuelles et collectives.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché « Procurement 2016 R3 205.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2018 - Allocation n° 330/744-51/04 " Achat divers matériel ".

**0076 Véhicules - Véhicule de direction - Détermination du mode de passation du marché**

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 39.669,00 EUR - ayant pour objet la location d'un véhicule de direction pour une durée de 5 ans.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché public par procédure négociée sans publication préalable.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:  
Budget ordinaire 2017 - Allocation n°330/127-12 « Location de moyens de transport ».

**0077 Gestion opérationnelle - Radar répressif - Collaboration avec le Centre Régional de Traitement de la Police de la Route de Namur - Convention**

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

de signer une convention de collaboration avec le Centre Régional de Traitement de la Police de la Route de Namur.

**COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

Néant.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 27.**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 30.**

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

Le Secrétaire,

La Présidente,

Jean-Abdon HARDENNE

Muriel TARGNION